



NORMES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

ÉQUIPE DU QUÉBEC 2022

JEUX D'ÉTÉ DU CANADA | NIAGARA 2022

14-22 août, 2022

Les Jeux d'été du Canada 2022 se tiendront dans la région de Niagara, en Ontario. Ce sera l'occasion de célébrer la crème de nos jeunes athlètes canadiens ainsi que l'art et la culture de ce coin de pays. Niagara 2022 souhaite aussi rendre hommage à ses communautés autochtones tout en soulignant son patrimoine et son sens de l'innovation. Rassemblant plus de 5 000 athlètes et entraîneurs, les Jeux du Canada 2022, plus grand événement multisports au pays, accueilleront la prochaine génération de champions nationaux, internationaux et olympiques.

Notre mission :

Sélectionner l'équipe la plus compétitive pour les Jeux du Canada 2022.

A. Athlétisme (sans handicap)

La Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) est responsable de la mise en œuvre des modalités de sélection présentées dans ce document, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection des athlètes sans handicap pour les Jeux du Canada.

B. Formulaire de déclaration

L'admissibilité à concourir pour le Québec aux Jeux du Canada devra être vérifiée par la FQA au moins 10 jours avant la tenue des épreuves de sélection. Tous les athlètes qui visent une place sur l'Équipe du Québec devront remplir le formulaire de déclaration qui sera disponible via le site internet de la FQA à compter du début-mai.

C. Dates importantes

<i>Date</i>	<i>Description</i>
1 ^{er} avril 2022	Ouverture de la période de qualification pour les places de sélection automatique
3 juin 2022	Compétition de sélection sur 5000m à Québec
8 au 10 juillet 2022	Compétition de sélection – toutes les autres épreuves individuelles – à Montréal
Mi-juillet 2022	Annonce de la composition de l'équipe
14 août 2022	Départ de l'équipe à partir de Québec et Montréal
16 au 20 août 2022	Dates de la compétition d'athlétisme aux Jeux du Canada
22 août 2022	Retour de l'équipe à Montréal et Québec

D. Contingent et limitations

- La limite du nombre d'athlètes est de 50 par province (jusqu'à 27 femmes; jusqu'à 27 hommes);
- Chaque province a droit à un maximum de 2 athlètes par épreuve;
- Un comité de sélection, composé de membres de la CTP et du personnel d'encadrement de l'équipe, sélectionnera les athlètes en suivant le processus de sélection (voir : Processus de sélection);
- Il n'y a pas de limite au nombre d'épreuves pour lesquelles un athlète peut être sélectionné.

E. Période de qualification

La période de qualification pour chaque épreuve débute le 1^{er} avril 2022 et se termine à la fin de la compétition de sélection (10 juillet 2022).

F. Épreuves au programme des Jeux du Canada

Femmes & Hommes : 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 5000m, 100m H / 110m H, 400m H, 3000m steeple, 4x100m, 4x400m, Hauteur, Perche, Longueur, Triple, Poids, Disque, Marteau, Javelot, Heptathlon / Décathlon.

G. Admissibilité des athlètes

- Les athlètes doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents;
- Les athlètes doivent être âgés de 16 à 24 ans au 31 décembre 2022;
- Les athlètes doivent être des membres en règle de la FQA;
- Le domicile permanent ou la résidence permanente d'un athlète doit être situé au Québec, pendant au moins 180 jours avant l'ouverture des Jeux du Canada;
- L'athlète ne doit pas avoir reçu de brevet SR1 ou SR2.

H. Exigences des athlètes pour maintenir la sélection

- Les athlètes doivent demeurer « prêts physiquement pour la compétition des Jeux du Canada de 2022 ». Une blessure peut entraîner une désélection si elle empêche l'athlète de se préparer convenablement à la compétition des Jeux du Canada;
- La FQA se réserve le droit de demander à tout athlète sélectionnable de confirmer son état de forme;
- L'athlète peut être invité à prouver son aptitude en participant à une compétition.

PROCESSUS DE SÉLECTION

NB : Pour participer aux Jeux du Canada, une vaccination complète est encore requise. Cependant, cela pourrait changer d'ici aux Jeux.

1) Épreuves de sélection

Les épreuves de sélection se tiendront lors des compétitions suivantes :

- **5000m** : le vendredi 3 juin lors de la Soirée Rouge et Or à l'Université Laval.
- **Toutes les autres épreuves individuelles** : du 8 au 10 juillet au Complexe sportif Claude-Robillard.
- **Épreuves combinées** : il n'y aura pas de compétition de sélection unique, le meilleur score cumulatif de chaque athlète à l'heptathlon/décathlon (avec engins de lancer et haies conformes aux spécifications de catégorie sénior, vents réguliers ou non) durant la période du 1^{er} avril 2022 au 10 juillet 2022 étant retenu pour établir un classement des athlètes qui tiendra lieu de "compétition de sélection" aux fins du processus de sélection.
- **Relais** : il n'y aura pas de compétition désignée pour la sélection des relayeurs, les équipes de relais étant composées à partir de la délégation de 50 athlètes choisis conformément au processus de sélection.

2) Qualification

Étape 1 – Premier rang lors de l'épreuve de sélection

Les gagnants des épreuves de sélection qui auront atteint le **standard de qualification** dans leur épreuve (voir le tableau à la dernière page) durant la période du 1^{er} avril 2022 au 10 juillet 2022 seront automatiquement sélectionnés.

Étape 2 – Sélection exceptionnelle

À titre indicatif, les normes du "Parcours de performance de l'athlète canadien" (PPAC) d'Athlétisme Canada (voir le tableau à la dernière page) représente un niveau de performance exceptionnelle qui pourrait être jugé suffisant par le comité pour permettre une sélection.

- a) Les athlètes qui auront atteint la Norme PPAC durant la période du 1^{er} avril 2022 au 10 juillet et qui seront absents à la compétition de sélection en raison **d'obligations majeures ou de circonstances exceptionnelles** mentionnées ci-dessous devront formuler une demande de considération par écrit (courriel) au responsable de l'excellence Ahmed Douhou, au moins dix (15) jours avant

l'épreuve de sélection. Toutefois, cette demande ne garantit pas une sélection automatique. La décision finale reviendra au comité de sélection.

À noter, une seule place par épreuve pourra être accordée à cette étape-ci du processus de sélection à un athlète détenteur d'une **Norme du PPAC**. Si plus d'un athlète atteint la **Norme du PPAC** dans l'épreuve, la priorité ira à l'athlète qui aura enregistré la meilleure performance en date du 10 juillet 2022.

Les demandes de considération seront étudiées par le comité de sélection dans les cas suivants si elles respectent le délai de notification applicable :

- Maladie - Un certificat médical est requis ainsi qu'un test de forme physique pourrait être exigé (Notification 48h).
 - Urgence familiale (Deuil) (Notification 48h).
 - Blessure - Un certificat médical est requis, ainsi qu'un test de forme physique pourrait être exigé (Notification 48h).
 - Conflit avec une compétition jugée plus importante (équipe nationale canadienne) ou autres (Notification, 2 semaines).
 - Remise d'un diplôme d'études secondaires ou postsecondaires (Notification, 2 semaines).
- b) Le comité de sélection se réserve le droit de sélectionner tout athlète absent de la compétition de sélection, et ce, pour les raisons énumérées ci-dessus (**obligations majeures ou circonstances exceptionnelles**) et qui aura réalisé une performance proche de la **Norme PPAC** sans toutefois l'avoir atteinte ou ayant un niveau de performance largement supérieur aux autres athlètes de son épreuve.

Le comité se donne pour mission d'analyser le portrait global des athlètes admissibles dans une épreuve dans laquelle une sélection exceptionnelle est envisageable. L'objectif premier est d'accorder une grande importance à la compétition de sélection dans le but de refléter des niveaux de performance attendus par l'équipe du Québec aux Jeux du Canada.

Étape 3 – Sélections complémentaires

- Dans les épreuves où la limite de deux (2) inscriptions n'aura pas été atteinte, de même que les relais, la composition de l'équipe sera finalisée à la discrétion du comité de sélection jusqu'à concurrence du contingent de 50 athlètes que permet la réglementation des Jeux.
- Pour ce faire, le comité de sélection considérera un ensemble de facteurs sans toutefois se limiter à ce qui suit : classement à l'épreuve de sélection; performances depuis le début de la saison en plein air 2022; expérience, performances et classements en championnats nationaux et autres compétitions majeures; progression de l'athlète; capacité de doubler.

- Notez bien que le comité de sélection se réserve le droit de ne pas combler toutes les places disponibles dans les épreuves lorsque le niveau de performance des candidats pour certaines d'entre elles sera jugé insuffisant pour se tailler une place sur le contingent de 50 athlètes.

3) Normes de sélection

FEMMES		ÉPREUVE	HOMMES	
<i>Norme du PPAC</i>	<i>Standard de qualification</i>		<i>Norme du PPAC</i>	<i>Standard de qualification</i>
11.45	11.99	100m	10.34	10.82
23.52	24.46	200m	20.89	21.65
52.82	55.99	400m	46.74	48.50
2:03.58	2:10.51	800m	1:47.97	1:49.89
4:13.24	4:28.48	1500m	3:40.20	3:49.85
15:30.72	17:25.58	5000m	13:35.85	14:27.81
13.39	14.43	100m haies / 110m haies	13.78	14.89
57.21	1:02.23	400m haies	50.79	54.59
10:07.09	11:05.64	3000m steeple	8:35.96	9:21.20
1.86m	1.65m	Hauteur	2.20m	2.00m
4.21m	3.55m	Perche	5.29m	4.25m
6.32m	5.79m	Longueur	7.76m	6.98m
13.69m	11.91m	Triple saut	16.21m	14.07m
17.19m	12.76m	Poids	19.22m	14.12m
56.65m	42.36m	Disque	59.01m	44.45m
64.96m	47.64m	Marteau	72.69m	49.60m
55.54m	43.44m	Javelot	75.70m	58.91m
5682	4466	Heptathlon / Décathlon	8087	5800

Renseignements additionnels

Pour toute question au sujet du processus de sélection, veuillez communiquer avec le responsable du développement de l'excellence, Ahmed Yves Douhou :

adouhou@athletisme.qc.ca